

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme**CONSEIL REGIONAL
13 & 14 octobre 2016****Rapport CR 167-16
Soutien régional à la lutte contre les violences faites aux femmes.****AMENDEMENT**

A l'annexe à la délibération, le point « Bénéficiaires éligibles » est ainsi modifié :

« Les organismes bénéficiaires de l'aide régionale, au titre des projets sont de façon prioritaire :

- des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations, partenaires sociaux, fondations...). Celles-ci devront avoir plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.*

Sont également éligibles :

- des personnes morales de droit public d'Île-de-France (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissement public à caractère administratif (EPA)).*
- ~~des entreprises TPE et PME fournissant des services d'intérêt économique général, sous réserve des dispositions du Règlement (UE) n° 360/2012 de la commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et justifiant d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.~~*

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère que les TPE/PME n'ont pas vocation à porter des projets en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Quant aux fondations, si certaines s'avèrent réellement vertueuses, elles sont trop nombreuses à développer des formes de mécénat sans générosité et partenariat avec le tissu associatif local.

Cette thématique est historiquement portée par les associations qui se sont mobilisées sans faille depuis des décennies pour faire émerger et aujourd'hui avancer un combat resté trop longtemps

Conseil régional57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

sans voix. L'institution régionale doit aujourd'hui se placer clairement du côté des associations qui mènent ce combat.

Par ailleurs, l'état de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif (« lutte contre les discriminations ») ayant drastiquement baissé et devant être partagé avec d'autres nouveaux dispositifs, il n'est pas concevable de partager un si mince budget avec des TPE/PME aussi intéressantes soient-elles.

Notre groupe note au passage que les ambitions de ce rapport ne passeront pas l'épreuve des chiffres qui sont bien trop bas pour qu'une action d'envergure, pourtant essentielle à cette cause, devienne réalité. Les effets de communications ne sauraient palier à l'absence d'une ligne budgétaire réelle volontariste.



Céline MALAISÉ